

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Centre de Recherches Sciences Sociales, Sports et
Corps

CRESCO

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Toulouse 3 - Paul Sabatier - UPS

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Michel COSNARD, président

Au nom du comité d'experts,²

Dominique BODIN, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Nom de l'unité :	Centre de Recherche Sciences Sociales, Sports et Corps
Acronyme de l'unité :	CRESCO
Label demandé :	Équipe d'accueil
N° actuel :	EA 4561
Nom du directeur (en 2014-2015) :	M ^{me} Christine MENNESSON
Nom du porteur de projet (2016-2020) :	M ^{me} Christine MENNESSON

Membres du comité d'experts

Président :	M. Dominique BODIN, Université Rennes 2
Experts :	M. Jean GRIFFET, Université Aix-Marseille
	M. Pascal DURET, Université La Réunion
	M. Jean SAINT-MARTIN, Université Strasbourg (représentant du CNU)

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M^{me} Régine SCELLES

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. François DEMANGEOT, Université Toulouse 3 Paul-Sabatier

M^{me} Chantal ZAUCHE (directrice de l'École Doctorale n° 326
« Comportement, Langage, Éducation, Socialisation, Cognition »)

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'unité de recherche CRESCO est issue de la scission de 2 équipes réunies durant le précédent contrat au sein de l'Unité de Recherche PRISSMH (Programme de Recherche Interdisciplinaire en Sciences du Sport et du Mouvement Humain) (2009-2014). Ces 2 équipes se nomment : la première « SOI », est dirigée par M^{me} Christine MENNESSON, la seconde « LAPMA » (Laboratoire Adaptation Perceptivo-Motrice et Apprentissage), est dirigée par M. Pier ZANONE.

Les membres du LAPMA seront dans le prochain quadriennal, rattachés à une autre unité et l'unité CRESCO demande son habilitation comme unité autonome. Ainsi, l'unité de recherche CRESCO (Centre de recherche sciences sociales, sports et corps) sera officiellement dirigée à partir du 1^{er} janvier 2016 par M^{me} Christine MENNESSON.

L'unité de recherche PRISSMH (2009-2014) et l'unité de recherche CRESCO sont situées à l'Université Toulouse 3 - Paul Sabatier.

Le comité d'experts, dans ce rapport, rend compte de l'expertise :

1) Du bilan de l'équipe « SOI » qui existait au sein de l'unité PRISSMH. Dans le bilan, l'équipe « SOI » était organisée en 2 thèmes.

Thème 1 : Socialisation, formations, professions (sous la direction de M^{me} Christine MENNESSON)

Thème 2 : Action publique, territoires et expertise (sous la direction de M^{me} Nadine HASCHAR-NOE (jusqu'en juin 2013) puis de M. Lionel ARNAUD (à partir septembre 2013)

2) Du projet de l'unité CRESCO qui, statutairement, existera seulement au 1^{er} janvier 2016, mais qui, de manière pratique, s'est organisée, sous la forme « CRESCO » à compter du 30 juin 2014. Cette unité s'organisera en 3 thèmes et 6 sous-thèmes.

Thème 1 : Corps, éducation, santé (sous la direction de M^{me} Marie-Carmen GARCIA). Ce thème sera divisé en 2 sous-thèmes : Mobilisations, campagnes et rôles des experts dans le domaine des politiques publiques sanitaires ; Dispositifs de santé publique et modes de vie.

Thème 2 : Corps, sports, formations et professions (sous la direction de M^{me} Christine MENNESSON). Ce thème sera divisé en 2 sous-thèmes : les formations, les carrières, les métiers et les marchés du corps et du sport ; Carrières étudiantes, dispositifs d'étude et gouvernement de la recherche et des formations.

Thème 3 : Loisirs, usages sociaux du corps et modes de vie (sous la direction de M. Lionel ARNAUD). Ce thème sera divisé en 2 sous-thèmes : Loisirs, tourisme, spectacles et territoires ; loisirs, modes de vie et rapports sociaux.

Équipe de direction

L'équipe «SOI » fonctionne selon les règles de gouvernance établies dans le cadre de l'unité de Recherche PRISSMH, elle est dirigée par M^{me} Christine MENNESSON assistée d'un conseil comprenant 2 directeurs adjoints et 1 représentant des docteurs.

Nomenclature HCERES

SHS4_4 Sciences et techniques des activités physiques et sportives

SHS2_4 Sociologie, démographie

Effectifs de l'équipe « SOI » de l'unité de recherche PRISSMH

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	13	14
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1 (80 %)	2 dont 1 (80 %)
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	1	1
N5 : Autres chercheurs (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
TOTAL N1 à N6	15	17

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
Doctorants	7	
Thèses soutenues	13	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	2	
Nombre d'HDR soutenues	1	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	5	7

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'équipe SOI de l'unité de recherche PRISSMH

Le comité d'expert remarque que l'équipe « SOI » a progressé de manière significative :

- quantitativement en matière de publications, entre le précédent quadriennal et celui-ci (66 % d'ACL en plus) ;
- en nombre et en qualité des contrats obtenus (4 ANR, entre autres).

Le comité d'experts tient à souligner que cette progression s'est effectuée dans une situation de restructuration puisque l'unité de recherche PRISSMH a connu une scission. Dans ce contexte difficile, l'équipe « SOI » a mis en œuvre une politique de concertation afin de reconstruire une cohésion d'équipe entre les enseignants-chercheurs.

Le comité d'experts note qu'aucune précision concernant les dispositions prises par l'unité en matière d'éthique n'apparaît dans le dossier

Le comité d'experts constate que l'équipe a parfaitement identifié ses points faibles et qu'elle dit avoir pour objectif de se tourner davantage vers l'international tant en matière de publications que de collaborations. Toutefois, le comité d'experts remarque que la manière d'atteindre cet objectif n'est pas précisée, hormis pour ce qui concerne la collaboration avec deux entités catalanes.

Compte tenu de l'organisation prévue pour le projet en 3 thèmes et 6 sous-thématiques, le comité d'experts considère qu'il conviendrait de mener une politique visant à favoriser le travail collectif autour de thèmes moins nombreux. Cela permettrait de mettre en synergie les compétences remarquables des membres de l'unité au bénéfice d'un projet plus collectif. Ainsi, le comité d'experts recommanderait que la politique scientifique du projet conduise à favoriser le passage du travail individuel à un travail plus collectif. En effet, il estime que le nombre trop important de thèmes et de sous-thèmes pourraient nuire au développement à l'international souhaité par l'unité.

Compte tenu de l'excellence de cette équipe, de sa taille, et de son investissement dans les tâches pédagogiques et de l'impératif de monter en excellence, le comité d'experts estime que le projet n'est pas assez précis concernant la gouvernance. Ce flou dans la priorisation et les méthodologies de définition et d'application d'une politique scientifique claire risque de renforcer l'individualisation de certains enseignants-chercheurs aux dépens d'une dynamique et d'une activité plus collectives.

Les tutelles soutiendront l'unité pour autant qu'elle parviendra à mettre en place une politique scientifique resserrée, qu'elle renforcera les collaborations locales et instaurera une gouvernance permettant véritablement le développement de ses potentialités et de rendre plus visible sur les plans nationaux et internationaux ses travaux.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'équipe « SOI » possède une bonne assise locale et nationale due, principalement, à la reconnaissance de certains de ses membres. Cette assise doit lui permettre de développer une reconnaissance scientifique au plan international, dans le futur. Il faudra cependant, pour cela, passer de la reconnaissance de quelques membres à celle de l'unité CRESCO, ceci, en créant une synergie entre les compétences des enseignants-chercheurs.

Au-delà de l'ancrage local et national, l'équipe « SOI » a développé des collaborations continues avec d'autres unités de recherches en France et en région, ce qui lui a permis d'obtenir des financements significatifs, tant en termes de contrats que de thèses.

Points faibles et risques liés au contexte

Le comité d'experts constate :

- la taille restreinte de l'équipe « SOI » et de l'unité CRESCO (14 enseignants-chercheurs) ;
- l'affichage de 3 thèmes de recherches subdivisés en 6 sous-thèmes associés à de nombreux mots-clefs dans le projet ;

- la forte implication des enseignants-chercheurs dans la recherche et l'obtention des contrats ;
- le fort engagement des titulaires dans la conception et la gestion de diplômes ;
- un faible nombre de doctorants, au regard du nombre d'enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches.

Ces constatations conduisent le comité d'experts à estimer que le projet risque de conduire :

- à un éparpillement des thèmes traités qui deviendraient une somme de projets individuels ;
- à un épuisement des membres de l'unité.

Recommandations

Le comité d'experts constate que cette unité a de réelles potentialités de développement et pour qu'elle puisse atteindre les objectifs qu'elle se donne, il fait 6 recommandations ambitieuses :

1) La première concerne la gouvernance. Le comité d'experts recommande de définir davantage l'organisation de la politique scientifique de l'unité : par exemple, en renforçant la transversalité des travaux, en établissant des priorités en matière de finances, de choix dans les réponses aux appels d'offre et des thèmes à investiguer. La gouvernance devra aussi davantage organiser collectivement la vie des doctorants. En résumé, le comité d'experts recommande que la gouvernance mette en œuvre des choix en matière d'orientations scientifiques, priorisés et hiérarchisés, en tenant compte de la politique scientifique de site déterminée et affichée par la tutelle.

2) La seconde concerne la stratégie. Le comité d'experts recommande à l'unité : de resserrer ses thématiques ; de décider d'une politique visant à rationaliser les réponses aux appels d'offres et de se positionner davantage sur des financements porteurs de l'Université comme l'IDEX (Initiative d'Excellence). Enfin, il conseille à l'unité de mener une politique ambitieuse d'exploitation et de valorisation des données recueillies.

3) La troisième concerne la reconnaissance de l'unité. Celle-ci pourrait-être menée en plusieurs temps : conforter et renforcer les collaborations internes au sein de l'Université Paul Sabatier et les étendre au niveau du site de l'Université Fédérale de Toulouse ; atteindre une reconnaissance scientifique à l'échelle internationale. Pour cela, il faudra que l'unité développe et intègre des réseaux et des sociétés savantes, de niveau international.

4) La quatrième concerne le développement des publications et des communications. Pour cela l'unité doit : accentuer la formation des étudiants en matière de recherches documentaires et d'exploitation des bases de données étrangères ; développer une politique volontariste de publications en langues étrangères en budgétant, par exemple, le coût des traductions dans les contrats ; orienter la collaboration et la production scientifique avec des équipes travaillant sur des thématiques similaires (épidémiologie, santé, etc.)

5) La cinquième concerne les doctorants. Le comité d'experts recommande de renforcer la politique collective d'animation, de formation et de suivi des doctorants.

6) La sixième concerne l'éthique. Le comité d'experts recommande que l'unité formalise les procédures relatives aux conditions éthiques de réalisation de ses travaux.

Le comité d'experts souligne que toutes ces recommandations doivent conduire à un questionnement concernant des choix à opérer qui permettrait de rassembler, rationaliser et valoriser l'activité et les compétences scientifiques collectives de l'unité.